



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU CLERMONTAIS

Salagou  
CŒUR D'HERAULT



# Votre COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

L'actualité du territoire #1  
Nos actions au quotidien #1



# Votre COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

*La Communauté de communes du Clermontais vous informe sur son actualité et les projets communautaires à venir, pour que vous puissiez suivre de plus près les actions menées !*

*Ce premier numéro vous présente succinctement ce qu'est l'intercommunalité, son historique, les membres de son bureau et son exécutif pour ce nouveau mandat.*

## QU'EST-CE ?

Une **Communauté de communes** est un « Établissement public de coopération intercommunale » (EPCI) qui a pour objectif d'établir un espace de solidarité en vue de réaliser un **projet commun de développement et d'aménagement d'un territoire**. Les communautés de communes ont été créées par la loi du 6 février 1992, dont les dispositions ont été reprises dans le Code général des collectivités territoriales.

## HISTORIQUE DU CLERMONTAIS

En 1991, 8 communes se sont regroupées pour favoriser le développement harmonieux et durable du Clermontais au sein d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) appelé District du Clermontais.

En 2001, avec la création de la **Communauté de communes du Clermontais**, un nouveau pas est franchi en passant d'une intercommunalité de services à une intercommunalité de projets. Progressivement, 12 nouvelles communes y ont adhéré et de nouvelles compétences ont été transférées.

La Communauté de Communes du Clermontais assure depuis de nombreux services quotidiens à sa population et prépare l'avenir du territoire.

Comme d'autres Communautés de communes, elle exerce en lieu et place des communes membres un certain nombre de compétences définies par la loi et par leurs statuts.

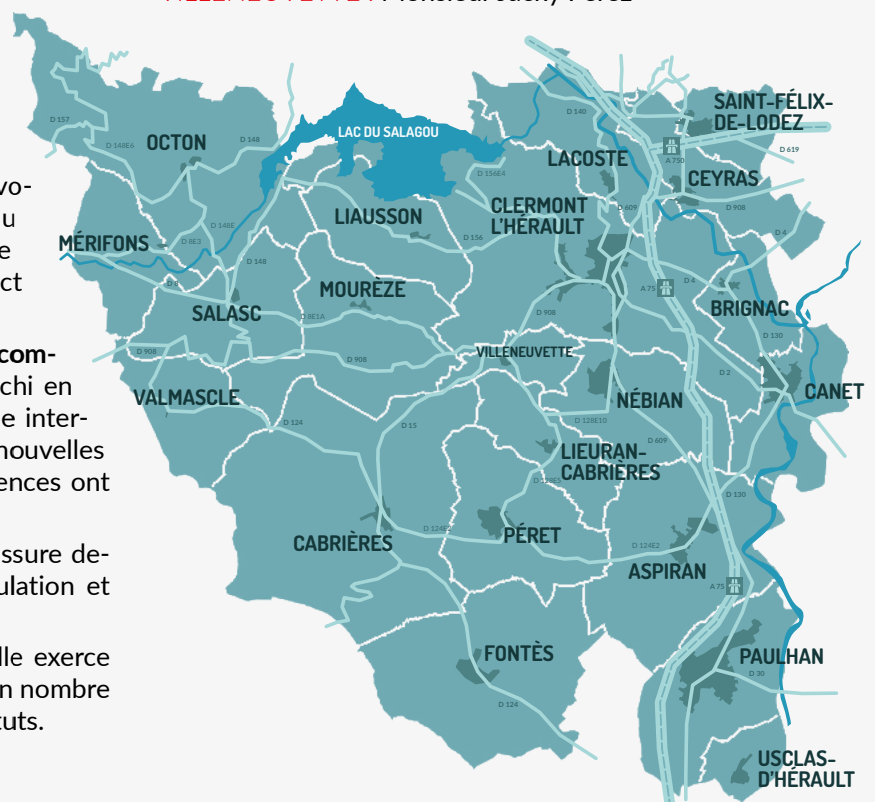
## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Communauté de communes est administrée par le conseil communautaire. Chaque commune dispose au minimum d'un siège. Il s'agit de l'organe exécutif délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Il est en charge d'administrer les affaires de l'intercommunalité.

Le conseil communautaire du Clermontais est composé de 45 conseillers communautaires représentant les 21 communes membres.

### Liste des 21 Maires de la collectivité :

- ASPIRAN : Monsieur Olivier Bernardi
- BRIGNAC : Madame Marina Bourrel
- CABRIÈRES : Madame Myriam Gairaud
- CANET : Monsieur Claude Revel
- CEYRAS : Monsieur Jean-Claude Lacroix
- CLERMONT L'HÉRAULT : Monsieur Gérard Bessièrre
- FONTÈS : Monsieur Olivier Brun
- LACOSTE : Monsieur Marc Carayon
- LIAUSSON : Monsieur Alain Soulayrol
- LIEURAN-CABRIÈRES : Monsieur Jean-Philippe Ollier
- MÉRIFONS : Madame Sophie Costeau
- MOURÈZE : Monsieur Serge Didelet
- NÉBIAN : Monsieur Francis Bardeau
- OCTON : Monsieur Bernard Coste
- PAULHAN : Monsieur Claude Valéro
- PÉRET : Madame Isabelle Silhol
- SALASC : Monsieur Jacques Arribat
- SAINT-FÉLIX-DE-LODEZ : Monsieur Joseph Rodriguez
- USCLAS D'HÉRAULT : Monsieur Christian Rigaud
- VALMASCLE : Monsieur Gérald Valentini
- VILLENEUVETTE : Monsieur Jacky Perez





## LE PRÉSIDENT ET LE BUREAU

Claude Revel, Maire de Canet, a été élu Président de la Communauté de communes du Clermontais au cours du conseil communautaire du mercredi 15 juillet 2020. Il est épaulé par 10 vice-présidents(es), élus le 15 juillet 2020 également. Chacun anime une commission thématique sur délégation donnée par le Président.

Les membres du bureau préparent les conseils communautaires et se réunissent régulièrement tout au long de l'année pour examiner les dossiers. Les vice-présidents(es) peuvent bénéficier de délégations de signatures pour certains actes administratifs.

## BUREAU : COMPOSITION DE L'EXÉCUTIF

Liste des 10 Vice-Présidents de la collectivité :

### Francis Bardeau

Maire de Nébian  
1<sup>er</sup> Vice-Président en charge  
des *Ressources Humaines* et des *Finances*

### Marie Passieux

Conseillère Municipale Clermont l'Hérault  
2<sup>e</sup> Vice-Présidente en charge  
de l'*Habitat*, *Bourgs centres* et *Cœurs de villes*

### Claude Valéro

Maire de Paulhan  
3<sup>e</sup> Vice-Président en charge  
de la *Culture* et du *Patrimoine*

### Isabelle Silhol

Maire de Péret  
4<sup>e</sup> Vice-Président en charge  
de l'*Environnement*, de la *Biodiversité*  
et du *Développement durable*

### Bernard Coste

Maire d'Octon  
5<sup>e</sup> Vice-Président en charge  
du *Tourisme* et des *Activités de Pleine Nature*

### Olivier Brun

Maire de Fontès  
6<sup>e</sup> Vice-Président en charge  
du *Développement économique*

### Gérald Valentini

Maire de Valmascle  
7<sup>e</sup> Vice-Président en charge  
des *Travaux* et des *Services techniques*

### Myriam Gairaud

Maire de Cabrières  
8<sup>e</sup> Vice-Présidente en charge  
de la *Petite Enfance* et *Jeunesse*

### Olivier Bernardi

Maire d'Aspiran  
9<sup>e</sup> Vice-Président en charge  
de l'*Urbanisme* et des *Prospectives territoriales*

### Joseph Rodriguez

Maire de Saint-Félix-de-Lodez  
10<sup>e</sup> Vice-Président en charge  
de l'*Eau* et de la *Gemapi*



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU CLERMONTAIS

Salagou  
CŒUR D'HÉRAULT



COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU  
**CLERMONTAIS**

Espace Marcel VIDAL - BP 40  
20 av. Raymond Lacombe  
34800 CLERMONT L'HÉRAULT  
04 67 88 95 50  
accueil@cc-clermontais.fr

[www.cc-clermontais.fr](http://www.cc-clermontais.fr)

